



L'Association a pour but de perpétuer, en liaison avec l'ICEM, la FIMEM et toutes les associations du Mouvement Freinet français et international, par les moyens les plus efficaces, le souvenir du grand pédagogue Célestin Freinet, son œuvre pédagogique, philosophique, sociale et politique et de faciliter aux chercheurs l'accès à tous les documents témoignant de cette œuvre et du Mouvement qu'il a fondé.
Le siège social est situé au Centre de Ressources International des Amis de Freinet, rue Réaumur 53100 Mayenne France.

www.amisdefreinet.org

Le site internet contient de nombreux documents fondateurs, des actualités, des archives, des expositions, des contenus de publications épuisées, tous les sommaires des bulletins publiés depuis 1969. De nombreux bulletins sont mis en ligne intégralement. Tout article ancien peut être demandé par internet gratuitement.

L'adhésion à l'association est individuelle et annuelle, cotisation minimum.....7,00
prix en €

L'abonnement à nos envois ne suit ni l'année scolaire ni l'année civile. Il commence à la date de votre paiement. Le port est compris. Le bulletin est au format A4 64 pages. Il peut aussi prendre la forme d'un fascicule ou d'un livre en fonction des sujets traités.

• abonnement pour 3 envois **NOUVEAU** Le tarif est **unique** pour toutes les destinations..... **21,00**

des publications (port compris au tarif France, supplément possible pour l'étranger *)

- Une école Freinet au Brésil par **André Lefeuve**.....7,00
- Le mouvement Freinet en Mayenne par **Guy Goupil**.....10,00
- Battement de cœur par **Paulette Quarante**.....5,00
- J'ai peur d'être responsable par **Denise Varin et Dr Abels**.....5,00
- Tony l'Assisté (fac-similé) par **Célestin Freinet**.....7,00
- L'enfance de Minet (fac-similé) par **Célestin Freinet**.....7,00
- Célestin Freinet ou la révolution par l'école (n°81) par **Delphine Lafon**.....7,00
- Mon militantisme pédagogique, social et politique (n°84) par **Pierre Yvin**.....7,00
- La carrière de deux instituteurs: **Henriette et Pierre Fort** (n°86) par **Claude Annie Ternat**.....7,00
- Comprendre la Pédagogie Freinet (n°89) par **Guy Goupil**.....9,00
- Patrick le gaucher et l'écriture (n°90) par **Paul Le Bohec**.....7,00
- Le Mouvement Freinet en Algérie (n°92) par **Abdelkader Bakhti et François Perdrial**.....7,00
- Petersen et Freinet (n°93) traduction d'après **Rouke Broersma et Freek Velthausz** (à paraître)

document sonore en CD-R (port compris au tarif France, supplément possible pour l'étranger *)

- La Pédagogie Freinet, une Pédagogie Institutionnelle du politique par **Jacques Pain**.....8,00
- **René Daniel** lors d'une réunion du GD29 en 1988 à Quimper enregistré par Denise Le Bars.....8,00
- Numérisation de bandes sonores anciennes (en cours de réalisation).....8,00

document vidéo en DVD-R (port compris au tarif France, supplément possible pour l'étranger *)

- Les journées de Préfaiilles 2003 avec la vidéo intégrale de l'intervention de **Jacques Pain**.....10,00
- "la Pédagogie Freinet, une Pédagogie Institutionnelle du politique"
- Un ancien de l'école Freinet de Vence: **Christian Junck** interview vidéo de 2 heures.....10,00
- Un ancien de l'école Freinet de Vence: **Jean-Paul Micoud** interview vidéo de 52 min.....10,00
- Un ancien de l'école Freinet de Vence: **Roger Billé** interview vidéo de 90 min.....10,00
- Les conférences du quarantenaire : **Philippe Meirieu, Jacques Pain**10,00

document informatique en DVD-R (port compris au tarif France, supplément possible pour l'étranger *)

- L'intégral du site internet des Amis de Freinet.....8,00

à commander directement chez l'éditeur, en librairie ou par internet

- Compagnon de Freinet par **Michel Barré**, 11 € Ivan Davy La Botellerie Martignolles 49320 Vauchrézien idavy@wanadoo.fr
- Pierre Guérin Textes et CD réunis par **M. Gast, M. et C. Guérin**, 24 € IBIS Press 4 rue des Patriarches Paris 5 www.ibispress.com
- L'école, réparatrice de destins par **Paul Le Bohec**, 23 € chez L'Harmattan

des publications achetées au Siège social ou lors d'animation peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel.

Total

* En dehors de l'abonnement, le port d'un envoi est compris au tarif France. Un supplément pourra être demandé pour un envoi vers l'étranger selon la destination et le poids. Renseignez-vous auprès du responsable. Paiement par chèque à l'ordre des **Amis de Freinet**.

Pour un virement bancaire, demandez au responsable les n° RIB - IBAN - BIC.

Bulletin d'adhésion et de commande à remplir, signer et envoyer au Délégué à l'Information et à la Communication.
⇒ contact: **Hervé Moullé**: école 53290 Beaumont-Pied-de-Boeuf 0243708670-0632700432 moulle@ecolebizu.org

Nom et Prénom Date de naissance (pour vous connaître mieux)

Adresse Pays

Tel, fax, e-mail

Je souhaite effectuer une commande, souscrire un abonnement, payer une adhésion à l'Association Amis de Freinet.

Je souhaite devenir adhérent(e). Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur de l'association et du centre. (voir au dos)

Merci de bien vouloir nous indiquer si vous êtes adhérent(e) à l'ICEM-Pédagogie Freinet: OUI - NON (entourez la réponse)

ou à une autre association du Mouvement Freinet international en France ou dans votre pays. Laquelle?

Fait le à signature

les statuts de l'Association **Amis de Freinet** modifiés le 12 novembre 2005

Les soussignés, les adhérents actuels et ceux qui adhéreront aux présents statuts forment une Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et établissent les statuts suivants qui modifient les statuts déposés en 1969 et les modifications qui ont suivi jusqu'aux présents statuts.

Article 1: Dénomination L'Association est dénommée: "Amis de Freinet".

Article 2: Durée La durée de l'Association est illimitée.

Article 3: Siège social Le siège social est situé dans les locaux de l'Association, au Centre de Ressources International des Amis de Freinet, rue Réaumur (à l'école Jules Ferry) à Mayenne 53100. Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4: Objet L'Association a pour but de perpétuer, en liaison avec l'ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne), la FIMEM (Fédération Internationale des Mouvements d'École Moderne) et toutes les associations du Mouvement Freinet français et international, par les moyens les plus efficaces, le souvenir du grand pédagogue Célestin Freinet, son œuvre pédagogique, philosophique, sociale et politique et de faciliter aux chercheurs l'accès à tous les documents témoignant de cette œuvre et du Mouvement qu'il a fondé.

Article 5: Moyens d'action L'Association utilise tous les moyens légaux en vue de l'aboutissement de ses buts: publication sur tout support, organisation de manifestations, collection, conservation et exposition de documents de toutes sortes se rapportant à la vie de Freinet, à son œuvre, à celles des pionniers qui ont collaboré avec lui et à celles des membres du Mouvement Freinet international de l'École Moderne. Elle assure la promotion et le rayonnement par la parole, l'écrit, l'image et tous les autres moyens que les techniques modernes mettent ou mettraient à la disposition des hommes.

Article 6: Composition L'Association se compose de personnes laïques. Les adhérents sont les membres actifs et les personnes morales à jour de la cotisation ainsi que les membres d'honneur nommés par l'Assemblée Générale.

Article 7: Admission L'admission des membres actifs ou des personnes morales est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Article 8: Retrait et Radiation La qualité de membre se perd par décès, démission écrite, non paiement de la cotisation, radiation prononcée pour des motifs graves par l'Assemblée Générale; la personne mise en cause ayant été préalablement entendue par le Conseil d'Administration.

Article 9: Ressources Les ressources de l'Association se composent des cotisations de ses membres et de toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires notamment les libéralités et subventions de particuliers ou collectivités.

Article 10: Administration L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration élu par les adhérents présents ou représentés, à jour de leur cotisation, réunis en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an. Il est composé de neuf membres au minimum et est renouvelable par tiers tous les ans. Il désigne parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Délégué à l'information et à la communication; éventuellement leurs adjoints et toute personne jugée utile. Il désigne les deux délégués au Conseil d'école de l'École Freinet de Vence. S'ils ne sont pas membres du Conseil d'Administration, ils seront associés aux travaux du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur détermine leurs attributions.

Article 11: Assemblée Générale L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée annuellement par le Président. Elle est constituée par les adhérents prévus à l'article 6. Les modalités de représentation et de quorum sont fixées par le règlement intérieur. Des Assemblées Générales extraordinaires peuvent être convoquées à la demande du quart au moins des adhérents de l'Association ou par décision du Conseil d'Administration. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration. Il est communiqué aux adhérents au moins deux semaines avant, en même temps que le lieu et la date de l'Assemblée Générale prévue.

Article 12: Règlement intérieur Le règlement intérieur est élaboré par les soins du Conseil d'Administration. Il précise tous détails et modalités d'application des articles des présents statuts et notamment les attributions des membres du Bureau et des membres chargés de mission par l'Association.

Article 13: Dissolution La dissolution pourra être prononcée par un vote des deux tiers des adhérents présents ou représentés réunis en Assemblée Générale. L'actif sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 par les liquidateurs nommés à cet effet par l'Assemblée Générale.

Les présents statuts ont été adoptés par vote des adhérents réunis en Assemblée Générale extraordinaire à Mayenne, le 12 novembre 2005.

Historique: déclaration à la Préfecture de Nantes le 8 mai 1969, n° 5553 - modification le 6 juillet 1988: article 3 changement de siège social - modification le 1 décembre 1993 (AG du 10 octobre 1993): article 11 - modification le 5 oct. 2002: article 11 (administration) - modification le 12 nov. 2005: révision complète

le règlement intérieur de l'Association **Amis de Freinet** modifié le 6 décembre 2009

Article 1: Objet L'Association se charge de: -collecter, recenser tous les documents de tous ordres et de toutes origines qui peuvent l'intéresser

-répertorier tous ces documents gardés par les détenteurs, rassemblés et conservés dans tout lieu d'archives et au Siège Social

-dupliquer et numériser tous les documents qui lui auront été remis ou prêtés afin d'en assurer la conservation et permettre leur consultation

-gérer une base de données de ces documents. Il ne peut être communiqué, quelle qu'en soit l'origine, que des copies de documents.

Article 2: Moyens d'action et structures pratiques Un local dénommé "Centre de Ressources International des Amis de Freinet" situé rue Réaumur à Mayenne, abrite les archives qui lui sont confiées. Il est composé de locaux permettant l'archivage, le travail et l'exposition.

Un site internet dénommé "www.amisdefreinet.org" permet de s'informer, de consulter et de télécharger des documents.

Article 3: Secteur de travail de l'ICEM L'Association est un secteur de travail de l'ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne) qui met ses compétences et ses documents au service du Mouvement Freinet. Le Président est le représentant de l'Association auprès de l'ICEM, il peut se faire représenter.

Article 4: Assemblée Générale, Pouvoir et Candidature Chaque adhérent des Amis de Freinet est convoqué chaque année à l'Assemblée Générale par courrier postal ou électronique. Les adhérents ne pouvant participer peuvent donner pouvoir à un membre présent qui ne peut être porteur que de trois pouvoirs maximum en plus de sa propre voix. Les pouvoirs en blanc adressés avant l'AG sont considérés comme un vote favorable à l'adoption des points inscrits à l'ordre du jour et comme un vote abstentionniste à tout point additionnel non inscrit à l'ordre du jour. Les candidatures aux différentes fonctions: Conseil d'Administration, Conseil de l'école Freinet, chargés de mission etc. doivent parvenir par courrier postal ou électronique ou être remis avant l'Assemblée Générale.

Article 5: Conseil d'Administration Le Conseil d'Administration organise et coordonne les activités nationales et internationales. Il propose le montant des cotisations à l'Assemblée Générale et fixe le prix des publications. Le CA peut prendre des décisions sans être réuni physiquement, par l'intermédiaire des moyens de communication (internet, fax, téléphone, etc.), en dehors des deux réunions annuelles statutaires. Pour toute délibération, en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 6: Remboursement de frais Le CA peut décider d'effectuer des remboursements de frais à titre exceptionnel à ses membres élus ou associés qui ne peuvent utiliser la possibilité de déclaration de don permettant une réduction des impôts sur le revenu.

Article 7: Don Il peut être établi par le trésorier un certificat de don ou de travail bénévole permettant une déduction des impôts sur le revenu.

Article 8: Délégués auprès de l'École Freinet du Pioulier à Vence Le Conseil d'Administration désigne chaque année les deux délégués de l'Association auprès de l'École Freinet du Pioulier à Vence, en accord avec les enseignants. Leur mandat dure le temps d'une année scolaire. Les délégués peuvent être reconduits dans leur mission. Ils représentent l'Association "Amis de Freinet" et doivent rendre compte au Conseil d'Administration des convocations aux réunions, des ordres du jour, des délibérations, des problèmes évoqués et établir un compte-rendu de leur activité afin que, si nécessaire, l'Association puisse agir utilement.

Article 9: Comité de rédaction du bulletin et du site internet

Il est constitué un Comité de rédaction du bulletin, des éditions et du site internet. Un membre du CA le coordonne. Le rôle du Comité est de collecter, choisir, écrire, corriger, numériser et illustrer des textes à publier. L'internet est privilégié pour les échanges. Un bilan est fait régulièrement. Des envois sont effectués aux abonnés, ils comprennent des livres des Éditions Amis de Freinet ou le bulletin, organe de liaison et de diffusion de l'Association.

Article 10: Règlement particulier du Centre de Ressources

Un règlement particulier fixe l'organisation du Centre de Ressources International des Amis de Freinet.

Article 11: Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires ainsi que les quorums sont définis par la loi 1901 sur le fonctionnement des associations.

Article 12: Les attributions des membres du Bureau.

Le Bureau met en application les décisions du Conseil d'Administration. Le Président représente l'association, convoque les Assemblées Générales, les réunions du Conseil d'Administration. Il ne peut ester en justice que sur décision du Conseil d'Administration. Il anime et coordonne les activités de l'association. Il présente le Rapport moral. En cas d'impossibilité, il peut se faire remplacer par le Vice-Président ou un autre membre.

Le Trésorier gère la comptabilité et établit le budget. Le Secrétaire rédige les comptes-rendus et présente le Rapport d'activité. Le Délégué à l'information et à la communication gère les commandes, le bulletin et le site internet.

rappel de la définition: règlement intérieur: ensemble des règles d'organisation et de fonctionnement d'une assemblée délibérante.

le règlement intérieur du Centre de ressources international de l'asso. **Amis de Freinet** adopté le 6 décembre 2009

Article 1: Le Centre est à la disposition de toutes les personnes intéressées par la Pédagogie Freinet et son histoire.

Article 2: Pour accéder au Centre de Ressources, s'adresser au responsable chargé du centre.

(Guy ou Renée Goupil 13 résidence du Maine 53100 Mayenne, 0243042256, goupil_guy@hotmail.com)

Article 3: Tous les documents présents sont consultés sur place dans la salle de travail. Ils ne doivent pas sortir du centre.

Article 4: Chacun doit veiller à ne pas gêner les autres consultants ou visiteurs.

Article 5: Chaque document consulté doit être remis à la place où il a été pris.

Article 6: Les ordinateurs mis à votre disposition vous permettent de consulter les documents sonores et vidéos et de prendre des notes.

Article 7: Il est possible d'obtenir des photocopies de documents ou de les scanner. S'adresser au(x) membre(s) des Amis de Freinet présent(s).

Article 8: Certains documents peuvent être achetés. Remplir le bon de commande et le remettre au(x) membre(s) des Amis de Freinet présent(s) ou l'envoyer au responsable de l'association chargé des commandes avec le montant de la commande.

(Hervé Moullé école 53290 Beaumont-Pied-de-Boeuf, 0243708670, moulle@ecolebizu.org)

Article 9: Un livre d'or est à votre disposition pour y inscrire vos impressions, souhaits et remarques.

Article 10: Avant de partir, le responsable, porteur des clés, n'oubliera pas de vérifier que tout est en place, que les locaux sont propres, les volets baissés et les portes fermées à clé.